

ARL-2308  
Laboratoire de zooarchéologie  
Hiver 2024

Local du cours : Laboratoires d'archéologie, 6<sup>e</sup> étage 300 Rue St Paul

---

**OBJECTIFS:**

La zooarchéologie, un volet important de l'archéologie actuelle, est l'étude des rapports économiques, écologiques, évolutionnaires et idéologiques de l'homme aux animaux à partir des restes osseux. Les objectifs du cours sont : 1) d'exposer les fondements de la recherche zooarchéologique en laboratoire, 2) d'analyser des collections zooarchéologiques 3) de traiter et d'interpréter les données zooarchéologiques d'une façon critique et 4) et de faire la synthèse d'un projet analytique dans le format d'un rapport de recherche.

**CONTENU:**

Des exercices complémentaires qui s'adressent à la collecte et le traitement de données zooarchéologiques en laboratoire.

Le contenu du cours comprend des exercices pratiques pertinents à la collecte, le traitement et l'interprétation de données zooarchéologiques en laboratoire. Ces exercices pratiques s'adressent aux sujets suivants et impliquent l'analyse de l'assemblage faunique d'un site archéologique et des collections de référence :

- 1) Les méthodes d'identification et d'analyse des ossements animaux trouvés sur des sites archéologiques, comprenant :
  - a) l'identification des ossements aux niveaux de l'espèce, du sexe et de l'élément anatomique;
  - b) les méthodes de l'estimation de l'âge;
  - c) les méthodes de quantification;
  - d) les traces taphonomiques.
- 2) La lecture critique d'un rapport zooarchéologique pertinent à votre projet du rapport
- 3) L'interprétation d'une collection zooarchéologique à partir des perspectives taphonomiques,

paléoécologiques et paléoéconomiques

- 4) La rédaction d'un rapport scientifique qui présente l'inventaire et l'étude de la collection faunique analysée en classe
- 5) La présentation orale et par moyen d'affiche, d'une synthèse de l'analyse zooarchéologique fait en laboratoire.

L'étudiant, travaillant en équipe, sera responsable d'analyser une partie d'une collection zooarchéologique en suivant chaque étape (identification, enregistrement des données et traitements statistiques, interprétations) ainsi qu'en appliquant les méthodes et perspectives théoriques (économie, écologie, taphonomie) présentées en classe dans le cadre du cours ARL1107. Les étudiants en équipe présenteront leur analyse par le biais d'une affiche, d'une présentation orale et d'un rapport de 10 pages maximum.

### FONCTIONNEMENT:

La matière du cours sera donnée sous forme de présentations magistrales et des travaux pratiques en laboratoire soutenus par des présentations magistrales complémentaires. Les travaux pratiques utiliseront des collections archéologiques, des collections de référence ostéologiques et littéraires et des ordinateurs. Les travaux en laboratoire seront faits en équipe. Des lectures obligatoires sont requises avant chaque cours

### ÉVALUATION :

Exercices pratiques en laboratoire (10% de la note finale pour chaque projet). Questionnaires distribués en laboratoire.

**Projet 1 :** Exercice d'identification de tissus durs et d'ossements à l'élément anatomique. Identification de spécimens vus en laboratoire (10%).

**Projet 2 :** Exercice d'identification d'ossements à l'espèce de quantification de spécimens vus en laboratoire (10%). Identification de spécimens vus en laboratoire.

**Projet 3 :** Exercice de quantification d'un assemblage. Identification de spécimens (élément anatomique et espèce) fournis en laboratoire, enregistrement d'identifications de spécimens vus en laboratoire par moyen du système NABONE, quantification de l'abondance d'espèces, d'élément anatomiques.

**Projet 4 :** Détermination de l'âge et de la saison de décès, identification de traces taphonomiques. Spécimens vus en laboratoire.

**Travail long** : Rapport d'analyse de votre propre collection. Le rapport traitera des aspects taphonomiques, écologiques et économiques de votre collection. Le rapport comprendra un inventaire de la collection en fichier NABONE, traitement statistique de données, synthèse de données par moyen de graphiques, interprétations taphonomiques, écologiques et économiques. 12 pages inter ligne 1,5 (12 pages de texte excluant la bibliographie et, en appendice, le catalogue final des données bruts, des tableaux, graphiques, images, etc.) (45% de la note finale) *Travail en équipe*.

**Affiche et présentation orale** révélant votre analyse et l'interprétation générale du site (10% de la note finale). Affiche en forme d'un diapo Powerpoint (uniquement un diapo). *Travail en équipe*.

**Assiduité de travail en laboratoire** : 5%. Fichiers d'enregistrement NABONE complets et claires, utilisation de la collection de référence, maintien du laboratoire, esprit du travail en équipe.

#### **BIBLIOGRAPHIE:**

Textes obligatoires:

Barone, Robert. 1986. Anatomie comparée des mammifères domestiques. Tome 1 : Ostéologie. Vigot.

Chaix, L. et P. Méniel, 2001. Archéozoologie. Les animaux et l'archéologie. Paris, Éditions Errance.

Gilbert, B. Miles. 1990. Mammalian Osteology. Missouri Archaeological Society.

Hillson, S. 1992. Mammal bones and teeth. An introductory guide to methods of identification. Institute of Archaeology, University College London.

Lyman, R. L. 2008 Quantitative Paleozoology. Cambridge, Cambridge University Press.

O'Connor, Terry. 2008. The Archaeology of Animal Bones. Texas A&M University Press.

North Atlantic Zooarchaeological Analysis Package (NABONE). North Atlantic Biocultural Organisation Zooarchaeology Working Group.

<http://www.nabohome.org/products/manuals/fishbone/nabo.htm>.

North Atlantic Biocultural Organisation Laboratory Reports (NABO).

<https://www.nabohome.org/publications/labreports/labreports.html>

Reitz, E. and E. Wing, 2000. Zooarchaeology. Cambridge, Cambridge University Press.

---

Manuels sur la rédaction d'un rapport scientifique:

[http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/jefar/fichiers/devenir\\_chercheure\\_nov\\_2017\\_web.pdf](http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/jefar/fichiers/devenir_chercheure_nov_2017_web.pdf)

*Comment rédiger un rapport scientifique de qualité.* Lycée Déodat de Séverac – Académie Toulouse.

[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjAyNH2rODyAhUFVkfHVZyBBUQFnoECAMQAQ &url=https%3A%2F%2Fborde-basse.mon-ent-occitanie.fr%2FlectureFichiergw.do%3FID\\_FICHIER%3D1482744010835&usg=AOvVaw39vOSQ4J-fLYZMjd1C1GJq](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjAyNH2rODyAhUFVkfHVZyBBUQFnoECAMQAQ&url=https%3A%2F%2Fborde-basse.mon-ent-occitanie.fr%2FlectureFichiergw.do%3FID_FICHIER%3D1482744010835&usg=AOvVaw39vOSQ4J-fLYZMjd1C1GJq)

<https://www.ucl.ac.uk/archaeology/current-students/ioa-study-skills-guide/writing-scientific-report>

---

Les lectures et notes du cours ARL 1107 seront aussi réutilisés pendant ce cours (disponible sur le Portail de cours, ARL 2308).

Lectures complémentaires :

Des extraits de sources particulières seront fournis pour compléter les exercices entrepris en laboratoire.

**CALENDRIER** des sujets couverts lors des rencontres et des lectures obligatoires avant ces rencontres

DATE	SUJETS ET LECTURES Les lectures en caractères gras sont obligatoires, celles avec * sont facultatives
3 sept em bre	Présentation du cours
10 sept em bre	Projet 1 : Identification : Identification de tissus durs et d'éléments anatomiques. Enregistrement de données avec le système NABONE, Hesse et Wing chp 4, Barone, Hillson, Gilbert, NABONE
17 sept em bre	Projet 1 : Identification de tissus durs et d'éléments anatomiques. Lyman Chp. 1,2 4, 5, Chaix et Méniel Chp. 10  Projet 2 : Identification de l'assemblage à l'espèce. <b>Date de remise du Projet 1.</b> O'Connor, Lyman Chp. 6, 7.
24 sept em bre	Projet 3 : Quantification de l'assemblage (NABONE, NRe, NMI). Présentation et triage initial des collections archéologiques.  Travaux en laboratoire avec vos collections. <b>Remise du projet 2.</b>  Projet 4 : Estimation de l'âge du décès, identification de traces taphonomiques. C+M Chp. 4, 5. Lyman chpt. 2, 7. Travaux en laboratoire avec vos collections.
1 oct obr e	Travaux en laboratoire avec vos collections. <b>Date de remise du projet 3.</b>  <b>SEMAINE DE LECTURE</b>
8 oct obr e	Travaux en laboratoire ( <b>date de remise du projet 4</b> ). Travaux en laboratoire.
15 oct obr e	Travaux en laboratoire. Travaux en laboratoire.
15 oct obr e	Session d'affiche : Présentations orales et affiche powerpoint de projets de recherche, en équipe  Session d'affiche : Présentations orales et affiche powerpoint de projets de recherche, en équipe

22 oct obr e	Date limite du travail long, remise à la boîte de dépôt du site web ENA du cours
29 oct obr e	
5 nov em bre	
12 nov em bre	
19 nov em bre	
26 nov em bre	
3 déc em bre	
10 déc em bre	
17 déc	

em bre	
-----------	--

---

Pour ce qui aimerait obtenir le livre Chaix, L. et P. Méniel, 2001. Archéozoologie. Les animaux et l'archéologie. :

[https://www.amazon.fr/Archéozoologie-Louis-Chaix-ebook/dp/B09BD7K27S/ref=tmm\\_kin\\_swatch\\_0?encoding=UTF8&qid=&sr=](https://www.amazon.fr/Archéozoologie-Louis-Chaix-ebook/dp/B09BD7K27S/ref=tmm_kin_swatch_0?encoding=UTF8&qid=&sr=)

---

Barème des notes du cours.

A 9  
+ 5  
- 1  
0  
0  
A 9  
0  
- 9  
4  
, 9  
A 8  
- 5  
- 8  
9  
, 9  
B 8  
+ 2  
- 8  
4  
, 9  
B 7  
8  
- 8  
1  
, 9  
B 7  
- 5  
- 7  
7  
, 9  
C 7  
+ 3



-  
7  
4  
'  
9  
C 7  
0  
-  
7  
2  
'  
9  
C 6  
- 8  
-  
6  
9  
'  
9  
D 6  
+ 4  
-  
6  
7  
'  
9  
D 6  
0  
-  
6  
3  
'  
9  
E 0  
-  
5  
9  
'  
9

---

## Note sur le Règlement des études de l'Université Laval

### Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 23 à 46 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Ce règlement s'applique à toutes les activités exigées de l'étudiant dans le cadre de son cours et de son programme d'études. Les conséquences peuvent être : un échec pour le travail remis ou pour le cours suivi, une mise en probation, une suspension d'inscription à l'Université, une expulsion ou un rappel du diplôme de l'individu.

[https://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire\\_a\\_l'attention\\_des\\_etudiants\\_CA-2016-91.pdf](https://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l'attention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf)

## Plagiat

Le Département de sciences historiques ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt de l'œuvre d'autrui (personnes, institutions, organismes, sites Web). De telles pratiques n'identifiant pas leurs sources transgressent des principes éthiques fondamentaux des

disciplines scientifiques.

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Voici, à titre d'exemple, une liste de comportements répréhensibles associés au plagiat.

- Copier le travail d'un étudiant ayant suivi le cours lors d'une session précédente.
- Réaliser un travail en mode copier-coller à partir de plusieurs sources non citées ou non contextualisées.
- Résumer sans attribuer l'idée à l'auteur.
- Utiliser ou déposer un travail acheté ou téléchargé sur Internet.
- Prendre sur le Web un document ou une partie de document et le faire passer pour sien.
- Remettre plusieurs copies d'un même travail, dans des cours différents, sans l'autorisation de l'enseignant.
- Obtenir les questions ou les réponses avant un examen.
- Offrir, échanger ou recevoir de l'information pendant un examen.
- Profiter de ressources non autorisées au cours d'un examen.
- Copier ou tenter de tricher en regardant la copie d'un autre étudiant.
- Se faire remplacer par une autre personne lors d'un examen.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

## Demandes de délais

Les demandes de délai sont adressées aux enseignants qui sont les seuls responsables de

l'évaluation des apprentissages des étudiants inscrits dans leurs cours (Règlement des études, art. 310). Cependant, afin de préserver la confidentialité des étudiants, les certificats médicaux justifiant une demande de délai seront présentés à *l'agente de gestion des études du programme auquel le cours concerné appartient*. L'agente de gestion des études confirmera ensuite aux enseignants visés par la demande de délai la validité des justificatifs.

Tous les autres types de justificatifs seront présentés directement aux enseignants. Il reviendra à l'enseignant de s'entendre avec l'étudiant pour déterminer une date de reprise de l'examen ou de remise du travail. Dans le cas d'un travail, si une demande de délai n'est pas justifiée ou n'est pas demandée, l'enseignant peut appliquer une pénalité par jour de retard équivalent à 5% de la note du travail à remettre; mais il est libre de refuser tout retard à la condition de l'avoir indiqué dans le syllabus de son cours. Après 5 jours, tout travail en retard ne sera pas accepté.

### **Gestion des absences et des retards**

Les demandes de délai sont adressées aux enseignants qui sont les seuls responsables de l'évaluation des apprentissages des étudiants inscrits dans leurs cours (Règlement des études, art. 310).

Cependant, afin de préserver la confidentialité des étudiants, les certificats médicaux justifiant une demande de délai seront présentés à *l'agent de gestion des études du programme auquel le cours concerné appartient*. L'agente de gestion des études confirmera ensuite aux enseignants visés par la demande de délai la validité des justificatifs. Tous les autres types de justificatifs seront présentés directement aux enseignants. Il reviendra à l'enseignant de s'entendre avec l'étudiant pour déterminer une date de reprise de l'examen ou de remise du travail.

Dans le cas d'un travail, si une demande de délai n'est pas justifiée ou n'est pas demandée,

l'enseignant peut appliquer une pénalité par jour de retard équivalent à 5% de la note du travail à remettre; mais il est libre de refuser tout retard à la condition de l'avoir indiqué dans le syllabus de son cours. Après 5 jours, tout travail en retard ne sera pas accepté.

### **Qualité de la langue**

En conformité avec la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#), des [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) et la [Politique facultaire ou départementale sur l'usage du français](#), jusqu'à 20 % des points peuvent être perdus par suite de déficiences ou incorrections formelles

### **Compétence langagière**

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des lettres et des sciences humaines invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines.

Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau Fernand-Dumont regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

## Politique de révision de notes

**Concernant les délais qui doivent être respectés par l'étudiant et par le professeur, il faut se référer au Règlement des études, art. 316 à 319.**

### 1. Révision d'une note ou du résultat d'une évaluation

2. L'étudiant qui, après avoir consulté la correction de ses travaux ou examens, considère avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable, peut demander la révision d'une note ou du résultat d'une évaluation, sauf si l'évaluation a été faite par un jury de trois membres ou plus.

Dans le cas d'un travail d'équipe, la demande doit être faite par tous les membres de l'équipe, sauf si chaque membre a obtenu une note individualisée pour sa contribution au travail d'équipe.

La révision peut se conclure par une note maintenue, révisée à la hausse ou révisée à la baisse.

3. L'étudiant doit adresser par écrit une demande de révision à l'enseignant, en motivant sa demande et en respectant les délais suivants, selon que les résultats ont été communiqués à l'étudiant :
  1. a) au cours de la session : 10 jours ouvrables à compter de la date à laquelle la correction des travaux et examens est rendue disponible;
  2. b) à la fin de la session : avant l'expiration de la période de modification du choix des activités de formation de la session suivante, sans tenir compte de la session d'été, à moins que celle-ci ne constitue une exigence explicite du programme.

Dans le cas du résident en médecine ou en médecine dentaire, il s'adresse par écrit au responsable du stage clinique ou au responsable pédagogique dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date à laquelle sa note de stage lui a été communiquée.

4. L'enseignant informe l'étudiant de sa décision au plus tard dans les 10 jours ouvrables qui suivent la demande de l'étudiant, à défaut de quoi il est présumé avoir maintenu la note ou le résultat d'une évaluation.
5. L'étudiant insatisfait de la décision rendue ou présumée rendue par l'enseignant peut en appeler de cette décision en soumettant une demande d'appel, écrite et motivée,

adressée au directeur de l'unité dont relève l'activité de formation, dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de la décision. Il doit en même temps déposer les pièces relatives à l'évaluation, si celles-ci lui ont été remises.

Dans le cas du résident en médecine ou en médecine dentaire, il adresse l'appel de la décision, par écrit, au comité de promotion ou au comité de compétences.

320. Le directeur de l'unité responsable de l'activité de formation donne suite à l'appel au plus tard dans les 20 jours ouvrables qui suivent le dépôt de la demande. Il applique alors les procédures de révision dûment approuvées par l'unité ou, en leur absence, forme un comité composé du directeur de l'unité et de deux autres enseignants travaillant dans le même secteur, excluant l'enseignant concerné par la demande de révision. La décision rendue est finale.

Dans le cas du résident en médecine ou en médecine dentaire, le directeur du comité de promotion ou du comité de compétences donne suite à l'appel au plus tard dans les 20 jours ouvrables qui suivent le dépôt de la demande. La décision rendue est finale.